

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 59 (1986)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande :
assemblée générale du 27 septembre 1986 à Lausanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union suisse pour l'amélioration du logement

Section romande

Assemblée générale du 27 septembre 1986 à Lausanne

L'assemblée générale annuelle de la section romande de l'USAL s'est déroulée le 27 septembre dans les locaux du Département d'architecture de l'EPF-Lausanne. Nous présentons ci-après le procès-verbal de cette assemblée, le rapport du comité et le rapport du rédacteur de la revue *Habitation*.

Au terme de la partie statutaire, la journée était consacrée à l'habitat groupé et à l'étude des solutions d'habitations de groupe. Nous publierons dans un prochain numéro les exposés, tous intéressants, présentés à cette occasion. Cette journée d'étude a remporté un plein succès, puisque pas moins d'une quarantaine de participants ont collaboré activement à la séance de travail de l'après-midi, en petits groupes de travail – c'est bien normal s'agissant d'habitat groupé! – puis en séance plénière.

Cette journée était organisée conjointement par l'USAL et l'IREC (Institut de recherches sur l'environnement construit). Que l'IREC soit d'ores et déjà remercié pour son apport de haut niveau.

Réd.

Procès-verbal

de l'assemblée générale annuelle du samedi 27 septembre 1986 au Département de l'architecture de l'EPFL, avenue de l'Eglise-Anglaise, 12 à Lausanne.

Programme

- 9 h 30 **Ouverture.**
Salutations du président.
Ordre du jour de l'assemblée statutaire.
1. Procès-verbal de l'assemblée 1985.
 2. Rapports du comité par M. B. Vouga, président, et de la revue *Habitation* par M. P.-E. Monot, rédacteur.
 3. Rapports du caissier et des vérificateurs de comptes.
 4. Discussion des rapports et décharge aux organes de l'USAL.
 5. Révision partielle des statuts.
 6. Elections statutaires: comité et contrôle.
 7. Propositions et divers.

Assemblée statutaire

M. Bernard Vouga, président, ouvre la séance à 9 h 30 conformément au programme.

L'assemblée annuelle a été convoquée dans les délais prévus par les statuts et peut donc siéger. Il souhaite la bienvenue aux invités, à la presse et à tous les membres de l'USAL présents.

Il remercie l'Ecole polytechnique fédérale et en particulier son Département de l'architecture qui ont mis leurs locaux à notre disposition.

Enfin il exprime sa satisfaction et sa reconnaissance à l'Institut de recherches sur l'environnement construit (IREC) pour son accueil et son concours. Nous sommes heureux de participer, aujourd'hui, à sa politique d'ouverture au public.

Le président salue plusieurs personnalités invitées, dont M. Pierre Aguet, de Vevey, M. Fritz Nigg, notre secrétaire central de Zurich, M. Edy Gianora de l'Office fédéral du logement à Berne, ainsi que les orateurs qui animeront la deuxième partie du programme, M^{me} Christiane Layaz, MM. Chevalier et Tüscher.

Sont excusés M^e François Picot, retenu à Zurich, et M. Baudois.

Le président rappelle le décès de M. Alfred Guex, directeur de la Fondation du logement ouvrier. Il évoque la mémoire de cette personnalité qui s'était fortement engagée en faveur du logement et qui était d'ailleurs membre du comité de la section romande. L'assemblée honore sa mémoire par une minute de silence.

L'assemblée statutaire annuelle est donc ouverte.

L'ordre du jour est mis aux voix.

Il est adopté sans opposition.

1. Procès-verbal de l'assemblée 1985

Ce procès-verbal de l'assemblée tenue à l'Hôtel Terminus de Montreux, le 28 septembre 1985, a été distribué aux membres du comité et publié dans la revue *Habitation*. Sa lecture n'étant pas demandée, son adoption est mise aux voix. Il est admis sans observations avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du comité par M. Bernard Vouga, président

Le président donne lecture du rapport qu'il a lui-même rédigé et soumis au comité. On ne peut plus s'en tenir à la construction traditionnelle si l'on tient compte de l'évolution démographique. Nous sommes en pleine «inflation vieillissement». La section romande contrôle maintenant 11 000 logements. Elle se développe et doit adapter ses projets. Le texte de ce rapport présidentiel est publié d'autre part par la revue *Habitation*.

Rapport de la revue *Habitation* par M. Pierre-E. Monot

M. Monot fait le bilan de la dernière année de parution et annonce son départ prochain après quatorze ans d'activité. Depuis 1928, notre revue a eu six rédacteurs. Les rapports présentés sont applaudis.

3. Rapport du caissier

La récapitulation des comptes a été remise à tous les membres convoqués. M. A. Rizzetto se tient à disposition pour répondre à toute question ou observation. Le comité est d'avis de fon-

dre en un seul les deux fonds de réserves figurant au bilan. La parole n'est pas demandée.

Le rapport de vérification des comptes est lu par M. Bocion. Il est mis aux voix.

La parole n'étant pas demandée, les rapports de caisse et de contrôle sont adoptés sans opposition.

4. Le président ouvre la **discussion sur l'ensemble** des rapports et de l'activité des organes.

La parole n'est pas demandée. Les rapports d'activité sont mis aux voix. Ils sont adoptés sans opposition ainsi que la décharge demandée par les organes.

5. Révision partielle des statuts

Cette révision concerne les articles 13, 14 et 15 des statuts. L'intention est d'associer plus étroitement à nos travaux les offices du logement de la Confédération et des cantons romands qui sont invités à proposer leur délégué. Art. 14 et 15: le comité nomme le bureau. On peut faire appel à une fiduciaire pour le contrôle des comptes. Le rédacteur de la revue *Habitation* fait partie du bureau.

La discussion est ouverte.

M. Roland Panchaud (Fondation lausannoise pour la construction de logements) approuve tout à fait l'intention d'obtenir la présence de tous les offices du logement des cantons romands, mais il évoque le problème de la représentation des communes et en particulier celles de Genève et Lausanne. Le président répond que les communes, membres de l'USAL, peuvent être représentées au comité dans le cadre des délégués des membres collectifs.

La parole n'étant plus demandée, la révision des statuts est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Dorénavant, les articles 13, 14 et 15 auront la teneur suivante:

Art. 13

b) Le comité

Le comité se compose de sept membres au minimum et de vingt et un membres au maximum, élus pour deux ans et désignés parmi les représentants des membres collectifs et parmi les membres individuels. En outre, l'Office fédéral du logement et chaque canton, membre de l'association, peut désigner un représentant au sein du comité.

Le comité a toutes les attributions qui ne sont pas expressément réservées par les statuts aux autres organes de la section.

Il se réunit aussi souvent que les affaires le nécessitent, mais au moins quatre fois par année ou à la demande de trois de ses membres.

Art. 14

c) Le bureau

Le comité nomme le président, le vice-président, le caissier, le secrétaire, ainsi que le rédacteur de la revue *Habitation*. Ils forment ensemble le bureau.

Le bureau exécute les décisions du comité et expédie les affaires courantes.

Art. 15

d) Contrôle

La commission de contrôle comprend deux vérificateurs et un suppléant, élus pour deux ans à l'occasion du renouvellement du comité. Ils sont rééligibles.

La tâche de la commission de contrôle peut également être assumée par une fiduciaire.

6. Elections bisannuelles statutaires

Le président déclare que le Comité a enregistré, comme indiqué plus haut, un décès, celui de M. Alfred Guex, ainsi que trois démissions, celles de MM. Pierre Dumas à Lausanne, Gérard Bourgarel à Fribourg et Frédéric Mouchet à Neuchâtel. Il remercie ces personnes de tout l'intérêt qu'elles ont porté à la section romande.

Il déclare que les personnes suivantes, membres du comité, acceptent une réélection. Il s'agit de: M^{me} Christiane Layaz et MM. Gérald Ayer, André Baudois, Alfred Bussey, Gaston Curchod, René Jeanneret, Raoul A Marca, Bernard Meizoz, Pierre-Etienne Monot, Roland Panchaud, François Picot.

À ces membres, il faut ajouter les membres du bureau:

MM. Bernard Vouga, René Gay, Pierre Liniger, Adrien Rizzetto.

Le président propose une nouvelle candidature à ajouter, celle du nouveau rédacteur de la revue *Habitation*, M. François-Joseph Z'Graggen, ce qui donne au total seize personnes.

Il souligne qu'il ne faut pas perdre de vue qu'en plus de ces membres élus, le comité compte, conformément aux statuts, un représentant de l'Office fédéral du logement, M. Edy Gianora, et des représentants des cantons, membres de l'USAL.

En ce qui concerne les vérificateurs des comptes, le président propose le renouvellement du mandat de MM. Bocion de la coopérative d'habitation Charmontey à Vevey, et de M. Dupuget de la Cobal. Comme vérificateur suppléant, il propose M. Jean-Luc Seewer de la Société coopérative d'habitation de Lausanne.

Il propose l'élection de ces personnes en bloc et demande s'il y a des objections à cette façon de faire. Personne ne s'oppose à cette élection et le président déclare que les collègues précités sont élus au comité. Il en est de même des membres et du suppléant de la commission de contrôle.

7. Propositions et divers

Le président demande si des propositions sont présentées. Il constate qu'aucune n'est présentée et comme la parole n'est plus demandée, il clôt les travaux de l'assemblée générale à 10 h 30 et la séance est levée.

Le président annonce que l'assemblée peut maintenant passer à la seconde partie prévue, à savoir un vaste débat sur le thème de « L'habitat groupé, l'habitation de groupe et le rôle des coopératives d'habitation ».

Le texte de ces interventions paraîtra dans un prochain numéro de la revue *Habitation*.

Le secrétaire de séance, F. Hermenjat.

Rapport du comité

Mesdames, Messieurs, chers collègues, IREC et LEA. Non, il ne s'agit pas d'une version méconnue de Roméo et Juliette ou de Tristan et Iseut, mais de deux instituts de recherches dépendant du Département d'architecture de l'École polytechnique fédérale: l'Institut de recherche sur l'environnement construit et le Laboratoire d'expérimentation architecturale, et si j'associe les noms de ces deux instituts, c'est que nous sommes aujourd'hui les hôtes du premier, dont les travaux nous intéressent directement, l'IREC, comme il y a dix ans nous l'étions du second qui poursuivait également des buts utiles à notre activité, le LEA.

Les sujets abordés au cours de ces deux journées, à dix ans d'intervalle, sont d'ailleurs voisins et particulièrement significatifs des objectifs et des contributions spécifiques qui peuvent être celles des coopératives d'habitation.

Façonner son cadre de vie, étudier les nouvelles manières d'habiter, voilà qui préoccupe au premier chef les instituts de recherche universitaires.

Mais qui mieux que les coopératives d'habitation saurait devenir acteur de ces nouvelles attitudes et tendances?

Il y a certainement une affinité de nature entre l'esprit coopératif et l'esprit académique, tous deux animés, avec des démarches et des moyens différents, d'idéal et de désintéressement.

Une qualité supérieure¹

Déjà il y a dix ans, à une époque de fléchissement de la demande quantitative, nous attirions l'attention des coopératives sur le passage nécessaire à une production de logements qualitativement supérieure, qui prenne mieux en compte les aspirations réelles des habitants, non pas tant sur le plan du confort, depuis longtemps parvenu à un degré satisfaisant, mais sur les plans de l'intégration urbanistique, de la recherche d'un cadre de vie plus complet et de la participation des usagers.

Ces idées ont mis un certain temps, au moins chez nous, pour faire leur chemin. Mais des exemples de moins en moins rares ont fini par voir le jour, d'abord en Suisse allemande, puis en Suisse romande, qui montrent que les idées théoriques germées dans des esprits entreprenants et imaginatifs n'étaient nullement utopiques et pouvaient trouver une traduction pratique convaincante.

De nouveaux facteurs économiques et sociaux sont pourtant aujourd'hui les bases d'une accélération nécessaire de ce mouvement.

Les vains appels d'antan à l'économie de terrain font place aujourd'hui à la dure réalité. Le sol n'est plus seulement cette denrée précieuse que l'esprit civique seul nous commande de ne pas gaspiller, il atteint tout simplement une relation presque prohibitive avec le coût de la vie et impose de nouvelles solutions. Mais ce n'est pas seulement sur le plan matériel que l'évolution s'accroît. Des valeurs immatérielles apparaissent de plus en plus comme essentielles.

Le recensement sur le logement des années 70, dont le dépouillement et l'analyse n'ont été li-

vrés que cette année, nous apprend, entre autres choses intéressantes, que par exemple on a pratiquement cessé de construire des bâtiments élevés depuis la fin des années 70 (hormis certaines réalisations attardées, héritage des tristes plans de quartiers de cette période qu'on n'a pas eu le courage ou la volonté politique de remettre en question).

Pourquoi, alors que le prix du sol atteint des hauteurs vertigineuses, est-on amené à renoncer à cette typologie pourtant apparemment si avantageuse?

C'est qu'elle est l'image, et de plus en plus ressentie comme telle, de la multiplication aveugle de fonctions tronquées, d'une absence de vie sociale, d'espaces inanimés et indifférenciés. Le Corbusier, qui le premier a imaginé des cités en hauteur, les avait, lui au moins, conçues comme des unités complètes, dotées de fonctions différenciées et lisibles, de rythmes variés. Malheureusement, on n'a emprunté de ses volumes que la taille, sans jamais payer le prix du supplément de recherche qui seul la justifiait. Mais on n'a pu abuser le monde que pour un temps. Le phénomène de rejet a fini par se manifester au profit de volumes et d'espaces favorisant mieux les échanges entre la sphère privée et la sphère collective, entre l'artificial et la nature, mais aussi entre les différentes classes d'âge et de revenu.

Dans un très intéressant texte écrit à l'occasion du 60^e anniversaire de la revue «*Das Wohnen*», le chef de l'Office fédéral du logement rend hommage à l'activité des coopératives d'habitation qui non seulement tirent parti de l'aide publique pour combler les lacunes du marché du logement, mais qui sont par nature plus attentives que les investisseurs traditionnels à la **différence** par rapport à la **norme**. Elles ont été les premières à réaliser de véritables habitations pour personnes âgées, ou handicapées, à procéder à des rénovations permettant aux locataires à faible revenu de rester chez eux, mais elles ont souvent montré le chemin dans les nouvelles manières d'organiser l'habitat sur le plan social et urbanistique.

Cette attitude soucieuse de considérer le corps social avec toutes ses particularités et de traduire ce souci dans la réalité urbanistique et architecturale par des solutions originales, novatrices, va absolument dans le sens des efforts qu'il convient aujourd'hui d'intensifier pour tenir compte de l'évolution démographique des prochaines années.

Demain, l'inflation vieillesse

On connaît maintenant les perspectives démographiques très précises de la population de notre pays pour les années 2000 (c'est demain) et pour 2025 (c'est après-demain). L'Office fédéral des statistiques a publié cette année

¹ N.B. Les intertitres sont le fait de la rédaction.

même des perspectives démographiques extrêmement importantes et qui montrent de façon claire que nous allons assister au cours des prochaines années à ce que M. Marc Diserens, chef du Service de recherches et d'informations statistiques du canton de Vaud, appelle « l'inflation vieillesse ».

Selon les chiffres de la population âgée, c'est-à-dire de la population des retraités de l'AVS, ceux-ci sont actuellement environ 900 000. Ils atteindront 1 500 000 en l'an 2025. A ce moment-là, il y aura notamment 351 000 personnes de plus de 80 ans (alors qu'elles ne sont que 200 000 aujourd'hui). Mieux, les personnes de 90 ans et plus sont aujourd'hui environ 16 000. En l'an 2025, elles seront 44 000.

Ces chiffres, en particulier leur progression continue, vont certainement bouleverser le problème du logement, puisque les vieux vont devenir toujours plus vieux et toujours plus nombreux. Leur nombre même va provoquer une demande considérable de logements adaptés à leur condition. Or, la majorité de ceux-ci, bien que très âgés, sont encore alertes et souhaitent vivre de manière indépendante le plus longtemps possible. Pour répondre à ce besoin, il faudra développer de façon importante le **service spécial en milieu ouvert**. On entend par là tous les services (repas, soins, nettoyages, etc.) dont la personne âgée peut bénéficier dans son logement. Comme on le voit, au cours des prochaines années, le problème exigera des études et des initiatives importantes et le travail ne manquera pas pour les coopératives.

A quand la fin de la pénurie ?

Il y a quelques semaines, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (Ofiamt) a publié la statistique des logements libres et habitables au 1^{er} juin 1986. Il y avait en Suisse, à cette date, 20 899 logements libres et habitables contre 22 872 l'année dernière.

A première vue, ces chiffres peuvent apparaître comme relativement bons: 20 000 logements vacants, c'est quelque chose d'important pouvant être de nature à répondre à la demande existante...

Quand on regarde ces chiffres de plus près, on constate que cette diminution, quoique peu importante, est cependant grave.

La publication du nombre des logements vacants conduit d'ailleurs à des moyennes trompeuses. On nous dit, par exemple, qu'à Genève le taux de vacance a été de 0,23% avec 396 logements vacants. Or, il se trouve que sur ces 396 logements vacants à Genève, il y avait 111 appartements de 6 pièces et plus et 136 maisons individuelles. L'immense majorité de ces logements vacants étaient à vendre et non à louer. Ces statistiques de logements vacants ne nous disent pas la différence exacte entre logements à louer et logements vacants.

Les raisons démographiques de cette pénurie nous sont connues: augmentation du nombre de ménages, les jeunes quittant plus rapidement le logement familial et les personnes âgées gardant plus longtemps le leur. Eclatement de la cellule familiale. On oublie également qu'aux divorces de plus en plus nombreux, il faut ajouter un nombre équivalent de séparations de ménages.

Le comité et le bureau ont poursuivi durant l'exercice écoulé leur action tendant à renforcer notre association en nombre et en importance.

Depuis le changement de secrétariat, ce ne sont pas moins de 15 coopératives totalisant 800 logements qui ont rejoint les rangs de l'USAL romande.

La part des coopératives d'habitation

Le recensement fédéral de 1980 a signalé que nous avons dans notre pays 2 700 000 logements. Sur ce nombre, les deux tiers environ étaient la propriété de particuliers, qu'il s'agisse d'un seul particulier, de propriétaires par étage ou encore de plusieurs particuliers. Les sociétés anonymes, immobilières, possédaient encore quelque 247 000 logements. D'autres sociétés de personnes ou de capitaux possédaient 207 000 logements. Dans cette catégorie, les compagnies d'assurance vie disposaient à elles seules d'un parc de 63 500 unités; les fonds de prévoyance dépendant de la prévoyance professionnelle, pour la première fois comptés à part, étaient propriétaires de 138 000 logements, tandis que quelques autres fondations et associations en possédaient 64 000. Mais le recensement fédéral a naturellement relevé la part de nos **coopératives d'habitation**. Celles-ci possèdent en Suisse environ 127 000 logements. Or, comme vous le savez, notre USAL suisse groupe environ 95 000 logements coopératifs. Elle est donc parfaitement représentative dans ce pays de l'ensemble des coopératives d'habitation. Notre section romande approche, ou est en train de dépasser, les 11 000 logements. On répète souvent que la Suisse romande est moins développée que la Suisse alémanique au point de vue du logement coopératif. Il y a une grande nuance à faire, car dans le canton de Zurich existent plus de 47 000 logements coopératifs, c'est-à-dire la moitié de ceux qui sont groupés dans l'USAL suisse. Il y a, en effet, dans la ville de Zurich et la région avoisinante, une concentration considérable de réalisations coopératives. Notre Suisse romande, avec ses 11 000 logements coopératifs, ne fait pas mauvaise figure! Cependant, il faut savoir qu'il y a encore en Suisse romande de très nombreuses coopératives qui se tiennent à l'écart de l'USAL, en particulier des coopératives immobilières du personnel fédéral. Pourtant, un grand nombre d'employés et de fonctionnaires fédéraux trouvent des appartements à prix abordables en devenant membres des coopératives d'habitation membres de l'USAL: il y a plus d'employés et de fonctionnaires fédéraux dans les coopératives membres de l'USAL que dans les coopératives immobilières du personnel fédéral. C'est dire qu'une solidarité devrait guider les coopératives fédérales vers notre section romande. Nous espérons qu'elles comprendront notre point de vue et nos appels.

A cet effet, votre président et votre secrétaire se sont rendus à Berne pour un entretien avec deux hauts fonctionnaires de l'Administration fédérale des finances, qui patronne et donne des directives à ces coopératives. Notre but était de faire avancer l'idée qu'il n'y a pas de différence de nature entre ce type de coopérative et les autres et que, si elles ont été créées pour faciliter la politique d'emploi de l'administration, il n'y a pas de contre-indication à ce qu'elles participent

par solidarité au mouvement coopératif, dont la solidarité est la raison d'être.

L'USAL doit se faire connaître

Cependant, notre souci n'est pas seulement d'augmenter les effectifs, mais aussi de faire mieux connaître notre action et notre organisation, ce que nous avons trop longtemps négligé, et cela tant auprès des pouvoirs publics qu'auprès du public en général. Comme je l'ai déjà évoqué, l'USAL est connue et appréciée à l'échelon fédéral, qui en a fait une interlocutrice privilégiée. Elle l'est un peu moins à l'échelon cantonal et moins encore à celui des administrations communales.

Le comité envisage de combler cette lacune par deux moyens. Le premier consiste à modifier nos statuts de manière à permettre aux représentants des administrations cantonales concernées de faire partie de notre comité, non pas occasionnellement comme c'est le cas aujourd'hui, mais systématiquement. Il s'agirait en somme de faire jouer à notre organisation le rôle d'une centrale de communication et d'information, si ce n'est de concertation, pour tous les problèmes relatifs au logement. Il s'agirait aussi de faire accepter l'idée que pour toute une série de problèmes abordés dans les commissions cantonales, le point de vue des coopératives, fondations et autres sociétés d'utilité publique soit représenté de droit par un représentant de notre union.

Le deuxième moyen est lié au premier, mais vise une cible plus vaste: c'est la réorganisation de notre revue *Habitation*.

L'organe de l'USAL: la revue «Habitation»

Après plus de quinze ans passés à la rédaction de la revue, notre collègue P.-E. Monot, de plus en plus sollicité par ses occupations professionnelles, a souhaité trouver un successeur. Nous le remercions ici pour le niveau qu'il a su donner à notre revue pendant cette longue période.

Le bureau, après avoir rencontré plusieurs personnalités dont la candidature était intéressante, ce qui montre en passant l'intérêt que suscite notre revue dans les milieux professionnels, a finalement porté son choix sur M. François-Joseph Z'Graggen, architecte.

Il a paru opportun, à l'occasion de ce changement de rédacteur, de reconsidérer la structure, le contenu, voire la forme de la revue, pour aller dans le sens, mentionné plus haut, d'un organe qui joue le rôle de centrale d'information et de diffusion de tous les événements survenant dans l'actualité du logement. Certes, la revue a toujours plus ou moins eu cette fonction, mais nous voudrions lui donner un caractère plus régulier et systématique qui en fasse l'outil indispensable à toute personne ayant à œuvrer dans le domaine du logement sans but lucratif.

Il faudrait que l'abonnement à la revue permette en somme à tout praticien d'accéder de manière simple et rapide à toute information intéressante en la matière, en particulier pour tout ce qui concerne le domaine des différentes législations, tant fédérales que cantonales. Les offices des diverses administrations concernées pourraient de la sorte trouver également dans ces pages une place régulière destinée à diffuser leurs communications.

Ce n'est bien sûr pas le but premier de la revue qui est d'abord l'organe de l'USAL, mais nous savons qu'une revue ne peut vivre que si elle touche un public suffisamment vaste. Il s'agit donc de lui donner les moyens d'apporter à des lecteurs qui chacun ont des raisons diverses de la lire, les renseignements qu'ils y cherchent, sans gêner les autres. Il y aurait donc dans ses colonnes une rubrique particulière et facile à consulter pour chacun des domaines, tels que: législation, architecture, gazette des coopératives, tribune sur l'actualité du logement, activité de l'USAL, etc.

Le rédacteur aurait donc pour mission de coordonner et d'assurer la parution de chacune de ces rubriques en faisant appel à des collaborateurs rédactionnels réguliers et, bien entendu, aux différents organes concernés. M. Z'Graggen a d'ores et déjà proposé de créer pour la partie «architecture» un groupe rédactionnel constitué d'un architecte par canton. Ce groupe s'est déjà réuni et a montré beaucoup d'enthousiasme pour sa future tâche qui consistera à présenter régulièrement des réalisations intéressantes assorties de commentaires destinés à promouvoir la recherche de solutions nouvelles en matière d'habitat.

L'activité de l'USAL

Dans le cadre des démarches auprès des communes, après avoir l'an dernier organisé une réunion à l'intention de la presse dans la région de Nyon afin de faire mieux connaître le rôle de l'USAL, le bureau a été reçu en automne par la Municipalité de Nyon et a eu la possibilité d'exposer ses buts, dans cette région particulièrement active. La municipalité s'est déclarée disposée à consulter, le cas échéant, l'USAL lorsque des problèmes se posent à Nyon et elle s'est engagée à faire avancer un projet de la coopérative «Les Gais Logis», membre récent de l'USAL.

Notre comité, au cours de cette année, a eu la peine de perdre un de ses membres particulièrement actifs et dévoués, en la personne de M. Alfred Guex, directeur de la Fondation du logement ouvrier. M. Guex alliait à un caractère ouvert et chaleureux une grande compétence et une grande minutie dans son travail. Ses avis, étayés et exprimés avec franchise, étaient écoutés et précieux. Il a toujours su se faire aimer de ceux qui avaient à traiter avec lui comme des

BANDE DE REPRISE
DE BETONNAGE ENTRE
RADIERS ET MURS

**BFL MASTIX
R4**

MASTIX SA
Av. de Rumine 48
1005 Lausanne
Tél. 021/23 42 78

nombreux habitants qui logeaient dans les immeubles qu'il gérait. Nous perdons avec lui une belle figure du logement à but social.

Après la publication du projet d'ordonnance de la WEG, le comité a pu, par l'entremise de ses représentants au Comité central, faire retenir la proposition de M. Panchaud de s'opposer notamment à ce que l'aide fédérale soit réservée aux familles avec deux ou un enfant. De même pour la proposition de M. Meizoz destinée à remplacer la notion de 2 pièces et demie par un 3 pièces.

Depuis notre dernière assemblée générale, la commission du Fonds de roulement pour la Suisse romande a eu à se prononcer sur plusieurs requêtes:

- la Société SICOOP, à Fribourg, a pu bénéficier d'un prêt pour une réalisation dans le quartier de Schönberg;
- la Société coopérative d'habitation Lausanne a bénéficié d'un prêt pour son groupe au chemin de Fontenay, à Lausanne;

– la Coopérative «Le Progrès» a également bénéficié d'un prêt pour une rénovation à Sainte-Croix;

– enfin, la Société coopérative «La Demeure Vermeille» à Vevey pourra, elle aussi, bénéficier d'un prêt pour un immeuble plus spécialement destiné aux personnes âgées;

– quant à la Société coopérative «La Paix» à Nyon, elle a obtenu la prolongation de son prêt pour quelques années encore.

Les comptes de l'exercice 1985, présentés par notre caissier M. Rizzetto, bouclent avec un bénéfice de 5945 fr. 75 et le capital se monte à 46 148 fr. 85.

Le comité a par ailleurs proposé que les fonds dits «propagande», d'une part, et d'«étude et de recherche», d'autre part, soient réunis en un seul fonds avec une dénomination plus large telle que: **Fonds de développement et de recherche.**

Bernard Vouga, président.

Rapport du rédacteur de la revue *Habitation*

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Ainsi que votre président vient de vous l'apprendre, c'est pour la quatorzième et dernière fois que j'ai à présenter devant vous le rapport du rédacteur de la revue *Habitation*. En effet, c'est en 1973 que vous m'avez fait l'honneur de succéder à Jean-Pierre Vouga, le précédent rédacteur de la revue.

Dans son texte d'adieu aux lecteurs, Jean-Pierre Vouga définissait la mission de la revue en ces termes:

«Inlassablement elle doit rappeler que le véritable problème de l'habitation n'est pas de construire beaucoup, même pas de construire au meilleur prix, mais de construire mieux.» A cela il n'y a rien à ajouter, et nous croyons avoir été fidèle à cette mission et avoir défendu au mieux la cause du logement et de la qualité de l'habitat.

La tâche, cependant, n'a pas toujours été facile: alors qu'entre 1973 et 1975 la publicité était abondante et permettait des cahiers épais pleins de moelle rédactionnelle, la cassure économique due aux mesures restrictives de lutte contre l'inflation et les chocs pétroliers qui ont suivi la période de surchauffe ont modifié le paysage économique des pays industrialisés. La revue *Habitation* en a subi elle aussi, et à son niveau, les contrecoups inévitables: la baisse de l'activité dans le secteur de la construction a eu pour corollaire une baisse des recettes publicitaires, dont il faut rappeler qu'elles constituent l'essentiel des ressources financières de la revue. La situation s'est dès lors stabilisée, mais à un niveau sensiblement inférieur à celui du début des années 70.

Par ailleurs, on sait que la revue *Habitation* s'adresse à deux, voire trois catégories de lecteurs assez différentes:

– d'une part, un public de professionnels du domaine bâti, architectes, urbanistes, planificateurs;

– d'autre part, un public de non-spécialistes, constitué essentiellement de sociétaires et d'habitants des coopératives d'habitation de Suisse romande, donc des utilisateurs du logement, dont l'intérêt pour les problèmes de l'habitat trouve souvent ses limites dès lors qu'ils ont résolu leur propre problème de logement;

– troisièmement, les responsables, directeurs, membres de comité ou de commission des coopératives et fondations d'utilité publique.

Il y a évidemment, de la part de ces trois catégories, des attentes très différentes quant au contenu rédactionnel qu'elles souhaitent trouver dans la revue; il est certain que l'équilibre est difficile à trouver, et qu'il faut procéder par approximations successives, sans cesse remises en question, plus que par un découpage à poids égal des pages de la revue. La revue *Habitation* ne doit pas être seulement un journal populaire distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres des coopérateurs, ni non plus seulement une sorte de bulletin officiel, un recueil de textes légaux, de règlements d'application et de prescriptions en matière d'économie de chauffage. Nous sommes très conscients du fait qu'à l'occasion nous avons pu décevoir telle ou telle catégorie de lecteurs; mais à chaque fois que la remarque nous en a été faite, nous avons tenté de rectifier le tir et de corriger ce qui pouvait l'être.

KERNENAS

Construction métallique
Portes de garages en tous genres
Construction aluminium

Chemin Frank Thomas 24 bis

1208 Genève · Tél. 022 36 69 34

